

PROCES-VERBAL

de la séance du Conseil communal

du mercredi 15 juin 2022

N°12/ 2021-2026

Présidence de **M. Jean-Pierre MORISETTI**

Le Conseil siège à la demande conjointe de la Municipalité et du Bureau du Conseil, dans la salle Agora du CUBE.

100 Conseillères et Conseillers ont été régulièrement convoqués.

79 sont présents

21 sont absents.

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer :

Conseillères et Conseillers absents et excusés : **BOILLAT Sébastien, BORNOZ Mathieu, BRUHWILER Lucas, BUCHER Johan, BUCHER Sylvio, CRISCI Jessica, ESMEL Nadège, ETTER Sarah, GANNA Alexandre, GENOUD Béatrice, HENTSCHEL Nathalie, JONES Karen, KALMS Diane, MASSEREY Jérôme, MAYOR Christine, RIBEIRO Sara, ROSSET Leila, SAARBACH William, TROGER Alain, VORUZ Philippe, WALTHER André.**

DOCUMENTS EN MAIN DES CONSEILLERS

- Ordre du jour
- Préavis N° 23/6.22
- Préavis N° 24/6.22
- Rapports de la commission de gestion sur la gestion 2021 et rapports des sous-commissions
- Rapport de la commission des Finances ainsi que rapports des sous-commissions
- Réponses de la Municipalité aux vœux et détermination de la commission des Finances
- Réponses de la Municipalité aux vœux et détermination de la commission de gestion
- Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis N° 11/4.22
- Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis N° 14/5.22

M. le Président Jean-Pierre MORISETTI apporte des modifications à l'ordre du jour.

Point 12 nouveau : Postulat du groupe des Verts-e-s "De la verdure à la place des toitures" – Dépôt et développement.

Point 13 nouveau : Interpellation du groupe PLR "Quelles mesures prévisionnelles et régulières pour atteindre la Stratégie énergétique 2035 (SE-2035)?" – Dépôt et développement.

Point 14 nouveau : Postulat du groupe des Verts « Pour plus de durabilité et de transparence pour les établissements saisonniers » - Dépôt et développement.

M. le Président Jean-Pierre MORISETTI ouvre la discussion sur cet ordre du jour.

M. Stéphane DEWARRAT fait remarquer que selon l'article 38 du règlement du Conseil communal « *le secrétaire fait afficher l'ordre du jour au pilier public* ». Cela n'a pas été fait.

M. le Président Jean-Pierre MORISETTI remercie M. Dewarrat pour sa remarque et répond qu'il sera porté un soin particulier à ce point par la suite.

L'ordre du jour tel que modifié est approuvé à l'unanimité.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 1^{er} juin 2022

Mme Tatyana LAFFELY JAQUET remercie M. Stéphane Dewarrat de lui avoir indiqué les coquilles concernant la numérotation, le point Préavis Municipaux n'était pas numéroté en page 257, cela décale tous les points et l'ordre du jour ne comprenait pas le postulat du groupe PLR intitulé « Un règlement des terrasses adapté à la réalité post-covid », il sera ajouté et numéroté selon son ordre d'apparition.

Le procès-verbal ainsi modifié est accepté par 68 voix, 0 avis contraire et 3 abstentions.

2. Démission d'un membre de la COREC

En vue de son prochain mandat de Président du Conseil communal, M. Xavier Durussel se voit contraint de démissionner de son poste auprès de la COREC. Il est remercié pour son important travail au sein de cette commission, notamment concernant la pérennisation du travail de la secrétaire de cette commission (cette tâche fait désormais partie du cahier des charges de la secrétaire du Conseil communal).

3. Nomination d'un-e membre et d'un-e membre suppléant-e à la COREC

M. Yvan CHRISTINET, au nom du groupe des Vert-e-s propose la candidature de Mme Annabelle Amsler comme membre. L'élection est tacite.

Mme Sylvie FAY au nom du groupe des Vert-e-s propose la candidature de M. Yvan Christinet comme membre suppléant. L'élection est tacite.

4. Communications du Bureau

- Chaque groupe a dû nommer un-e commissaire pour le processus de révision des statuts de la Police Région Morges (PRM). La première séance de cette commission aura lieu le mardi 5 juillet à 18h30 en salle des Pas Perdus.
- Le Bureau a reçu une invitation du FC Forward à participer à un repas de soutien. L'invitation sera transmise par mail, le repas a lieu début juillet.

5. Communications de la Municipalité

Mme la Syndique Mélanie WYSS annonce trois communications orales.

Une extension de l'unité d'accueil pour écoliers (UAPE) Jacques Dubochet va ouvrir dans le collège du Bluard

M. le Municipal Vincent JAKUES s'exprime en ces termes :

« Bien que l'UAPE Jacques-Dubochet dispose d'une capacité d'accueil de 60 places, il manquera, à la rentrée d'août 2022, une dizaine de places pour répondre aux demandes des familles déjà accueillies dans une des structures d'accueil du centre-ville. À ce nombre, s'ajoute une trentaine d'enfants en liste d'attente.

Consciente de la problématique et de l'importance de proposer des solutions d'accueil pour les familles morgiennes, la Municipalité a décidé d'ouvrir une antenne de l'UAPE Jacques-Dubochet dans l'ancien Collège du Bluard. Cette structure sera ouverte les midis et les après-midis pendant les semaines scolaires sauf les mercredis.

Ainsi, ces 24 places supplémentaires permettront d'accueillir une quarantaine d'enfants dans une structure parascolaire morgienne. La commune disposera donc de 84 places pour des élèves au centre-ville qui s'ajouteront aux 84 places au Chalet Sylvana, au 24 places à l'UAPE de la Gracieuse et au 36 places de l'UAPE la Para'l'aile.

L'accueil au Bluard a été privilégié, car le bâtiment était inoccupé et qu'il a été longtemps affecté pour accueillir des enfants.

Le Codir de l'ARASMAC, dont dépend le réseau AJEMA a déjà validé ce projet. Une fois que le Conseil intercommunal aura confirmé cette validation, en principe demain, cette nouvelle UAPE obtiendra les financements de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) et du réseau AJEMA. Des travaux légers de mise en conformité du collège du Bluard seront effectués cet été. Dans le cas où les locaux ne seraient pas prêts pour la rentrée, une solution temporaire sera mise en place aux Jardins, dans les locaux de l'AREMS.

Par la suite, la Municipalité envisage d'étudier un regroupement des activités d'accueil de restauration scolaire au Bluard. Elle reviendra vers le Conseil Communal avec un préavis. »

Installation de 4 portacabines provisoires sur le site de Beausobre

Mme la Municipale Laetitia BETTEX s'exprime en ces termes :

« La Municipalité vous informe que les prévisions d'enclassement de la Direction scolaire de l'établissement secondaire de Beausobre sont en très forte hausse pour la prochaine rentrée 2022-2023. En plus d'une croissance annuelle « prévisible » le site de Beausobre doit étendre sa capacité d'accueil de manière plus conséquente en vue de garantir l'accueil supplémentaire d'enfants en provenance d'Ukraine.

Au-devant de ce constat et en accord avec l'Association scolaire intercommunale de Morges et environs (ASIME), la Municipalité a validé le projet ainsi que la mise à l'enquête de la pose de quatre portacabines provisoires sur le site de Beausobre.

La Direction scolaire de Beausobre, l'ASIME et la Direction Bâtiments, sports et domaines ont travaillé sur des solutions alternatives afin d'optimiser l'utilisation des locaux disponibles. Cependant, malgré l'une ou l'autre petites opportunités qu'offrent encore les bâtiments existants, l'entier du besoin projeté n'a pas pu être couvert, raison pour laquelle la Municipalité a décidé d'assurer la capacité d'accueil du site par l'adjonction de salles de classe provisoires pour la rentrée 2022.

Les frais supplémentaires engendrés par cette solution provisoire seront entièrement couverts et rétribués par l'ASIME sur les comptes de la Ville. »

Assainissement de la piscine du Parc

Mme la Municipale Laetitia BETTEX s'exprime en ces termes :

« Comme vous le savez, la Municipalité travaille depuis quelques mois sur l'élaboration d'un projet qui conduira au dépôt d'un préavis concernant l'assainissement énergétique et divers travaux de rénovation de la Piscine du Parc. Celui-ci comportera des améliorations significatives pour les utilisatrices et utilisateurs tout en réduisant à court terme son impact environnemental.

Les principaux éléments du projet sont les suivants :

- *réduction des pertes énergétiques par couverture des bassins au moyen de bâches ;*
- *remplacement de la chaudière à gaz au profit de pompes à chaleur afin d'offrir une température de l'eau plus agréable tout en s'affranchissant de l'utilisation d'énergies fossiles ;*
- *changement du type de traitement de l'eau et réparation du bassin olympique pour améliorer la qualité de l'eau dans les bassins ;*
- *pose de panneaux photovoltaïques pour autoconsommation électrique ;*
- *installation de panneaux solaires thermiques destinés au chauffage de l'eau chaude des sanitaires ;*
- *démolition de la pataugeoire actuelle désuète et réalisation de jeux d'eau modernes en remplacement ;*
- *mise en conformité des installations pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.*

La Municipalité vous informe que l'enquête publique liée à ces travaux se déroulera dans le courant de l'été 2022. Le dépôt du préavis auprès de votre conseil se fera dans la foulée à l'automne 2022. Compte tenu de la situation actuelle du marché de la construction, il est délicat de s'engager sur le planning prévisionnel de réalisation de ces travaux. La Municipalité et ses services techniques mettront tout en œuvre pour qu'au moins une partie des travaux puisse être réalisée préalablement à la saison prochaine. »

M. le Président Jean-Pierre MORISETTI ouvre la discussion sur les communications du Bureau et de la Municipalité.

Mme Dominique KUBLER-GONVERS demande à répéter le lieu de la séance de la commission en charge de l'étude des statuts de la PRM qui aura lieu le 5 juillet.

6. Communications des associations intercommunales

La parole n'est pas demandée.

7. Élection du président (VER)

M. Yvan CHRISTINET au nom du groupe des Vert-e-s présente la candidature de M. Xavier Durussel, membre de longue date auprès du Conseil, de caractère déterminé et qui possède une grande qualité d'écoute, compétence nécessaire pour ce poste-là, ainsi que de l'entregent.

Il sait être réactif lorsque le besoin s'en fait sentir, il saura faire face aux éventuels imprévus liés à ce mandat. À la fois fédérateur et partial, M. Durussel saura répondre aux attentes de cette présidence et M. Christinet le remercie pour son engagement et invite le Conseil à soutenir cette candidature.

C'est avec 56 suffrages, 11 voix éparses et 9 bulletins blancs que M. Xavier Durussel est élu au poste de président.

Il s'exprime en ces termes :

« Je me souviens avec nostalgie, cela devait être en décembre, de ce moment où en rentrant chez moi mon téléphone sonne et que je décroche, beaucoup de choses étaient très différentes à l'époque, j'étais certes déjà membre des Vert-e-s et animé par une conscience écologique, je venais de me séparer de ma voiture, je connaissais à peine le GIEC et je n'avais probablement aucune idée de qui présidait le Conseil à ce moment-là (Valérie Merina de Tiedro). Je décroche donc le téléphone, à l'autre bout du fil Raphaël Mahaim, président des Verts de Morges à cette époque. Je n'avais pas d'enfant, je n'étais pas marié, je n'avais même pas le même nom. Raphaël m'a dit en substance que les Verts cherchaient du monde pour les élections communales, s'ensuit une discussion sur les tenants et aboutissants d'un tel engagement, quelques temps plus tard je dis oui.

En un peu plus de 10 ans il s'en est passé des choses, la concentration de CO₂ à l'époque était de 389 parties par million, elle est aujourd'hui de 416. Le prix du litre d'essence était de CHF 1.67, il est aujourd'hui à CHF 2.16. La population de Morges est passée de 15'000 habitants à plus de 16'000. On pourrait dire que tout monte, ou presque, on va éviter les débats trop houleux et ne pas parler d'impôts...

Mais revenons à ce « OUI », j'étais bien loin de me douter qu'il allait m'amener devant vous aujourd'hui et c'est un honneur d'être là et d'avoir votre confiance. Car bien que certains prétendent que nous ne faisons pas de politique au Bureau, je pense que nous faisons exactement de la politique au Bureau. Non pas de la politique partisane ou idéologique mais de la politique au sens qui a un rapport aux affaires publiques. La mission du Bureau est bien d'organiser les discussions de notre assemblée, les votations, les élections, et participe de ce fait à un élément essentiel de notre démocratie. C'est donc avec une grande humilité et une très grande fierté que j'accepte de m'occuper de cette tâche pour l'année à venir. Merci de votre attention et une belle fin de soirée ».

8. a) Élection du/de la Vice-Président-e. (EMVL)

M. Clément BOURGEOIS au nom de l'Entente Morgienne et des Vert'libéraux présente la candidature de M. Pascal Martin. Membre du groupe depuis plusieurs années, il a intégré le Bureau depuis le début de cette législature en qualité de second vice-président. Il a pu y mettre à profit ses vastes connaissances du fonctionnement des institutions, acquises notamment dans le cadre de ses activités professionnelles.

Ingénieur civil de formation il est actuellement Chef de projet en mobilité dans un bureau de la place et conseille ainsi de nombreux acteurs, notamment des collectivités publiques en Suisse et à l'étranger. Grand amateur de randonnée, Pascal n'hésite pas à apporter des solutions novatrices, ceci en ayant à l'esprit les sensibilités de chacun et de chacune. Membre de la Commission de recours en matière de taxe et impôts (COREC) et de diverses commissions ad hoc, y compris en tant que président, il connaît déjà très bien les rouages de notre Conseil. Le groupe de l'Entente Morgienne et des Vert'libéraux invite à soutenir sa candidature au poste de premier vice-président.

Avec 70 suffrages, 2 voix éparses et 6 bulletins blancs, M. Pascal Martin est élu à la vice-présidence.

b) Élection du/de la deuxième Vice-Président-e. (PLR)

Mme Emilie BOVET, au nom du groupe PLR, propose la candidature de Mme Floriane Wyss. Mme Wyss a trente ans, elle est responsable de communication pour la Suisse latine auprès du PLR suisse à Berne depuis deux ans. Elle est née à Morges, a grandi à Bougy-Villars et à Féchy. Elle a accompli son gymnase à Morges puis fait un bachelor de psychologie et sciences politiques à l'Université de Lausanne, ainsi qu'un master en administration publique entre Lausanne et Berne.

Elle a été élue au Conseil communal en 2021 à Morges, et auparavant a été conseillère générale à Bougy-Villars et Féchy. Elle a également été membre de la Commission de gestion et des Finances de ces deux villages.

De nature dynamique et organisée, Floriane apprécie le contact avec la population et les gens en général. Il est certain qu'elle trouvera sa place au sein de l'équipe en fonction et qu'elle saura s'engager pleinement pour assurer les tâches qui lui seront confiées.

Avec 52 suffrages, 15 voix éparses et 12 bulletins blancs, Mme Floriane Wyss est élue au poste de seconde vice-présidente.

9. a) Élection des deux scrutateurs-trices.

b) Élection des deux scrutateurs-trices suppléants-es.

a) **M. Marc LAMBRIGGER** au nom du groupe UDC propose la candidature de Mme Patrica Da Rocha comme scrutatrice. L'élection est tacite.

M. Frédéric EGGENBERGER au nom du groupe PSIG propose la candidature de Mme Sylvie Trudu comme scrutatrice. L'élection est tacite.

b) **M. Logan ROMANENS** au nom du groupe PLR propose la candidature de Mme Béatrice GENOUD-MAURER comme scrutatrice suppléante. L'élection est tacite.

Mme Catherine HODEL au nom du groupe EM et Vert'libéraux propose la candidature de M. Marc-Alain Tièche comme scrutateur suppléant. L'élection est tacite.

10. Préavis de la Municipalité

N° 23/6.22

Demande d'un crédit de CHF 394'000.00 pour la réalisation des travaux de renforcement de la superstructure routière et arborisation du chemin de Tolochenaz, ainsi que la mise en conformité des arrêts de bus "Les Emetaux" – 1ère séance de commission : mercredi 22 juin 2022 à 18 h 30, en salle Léman, Avenue de Rioud-Bosson 14. Présidence PSIG.

Les commissaires sont :

- Catherine HODEL
- Bertrand GILLIARD
- Françoise ADLER
- Patricia DA ROCHA
- Aude JARDIN
- Aliénor VAUTHEY
- Ruth WALTHER ETTER

N° 24/6.22 Rapport-préavis - Réponse au postulat Xavier Durussel et consorts « Pour une meilleure accessibilité du site Beausobre » - 1ère séance de commission : mardi 30 août 2022 à 18 h 30, en salle des Pas perdus, Hôtel de Ville. Présidence EMVL.

Les commissaires sont :

- Clément BOURGEOIS
- Stéphane DEWARRAT
- Marc TISSOT
- Jean-Pierre MORISETTI
- Jasinta DEWI FREITAG
- Véronique DESSAUX HADORN
- Camille ROBERT

M. Frédéric EGGENBERGER réagit par rapport à la commission qui aura lieu le 22 juin. Une demande par mail a été transmise ce jour pour demander de déplacer la séance en raison d'un conflit de date pour le groupe PSIG.

M. le Président Jean-Pierre MORISETTI répond qu'il a bien pris connaissance de ce mail et qu'il revient à la Municipalité de convoquer la commission à une autre date.

M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT propose que les commissaires désignés pour cette commission se retrouvent en fin de séance afin de convenir d'une autre date qui convienne également aux collaborateurs qui accompagneront M. Aubert lors de la séance.

11. Rapports de commissions

N° 5/6.22 Gestion 2021 :

- rapport sur la gestion, rapport de majorité et de minorité ;
- réponses de la Municipalité aux vœux de la Commission de gestion ;
- détermination de la Commission de gestion sur les réponses de la Municipalité aux vœux émis ;
- rapport sur les comptes ;
- réponses de la Municipalité aux vœux de la Commission des finances ;
- détermination de la Commission des finances sur les réponses de la Municipalité aux vœux émis.

M. le Président Jean-Pierre MORISETTI s'exprime en ces termes :

« Nous nous trouvons ce soir devant une situation particulière. La formulation de vœux dans le rapport de gestion et dans le rapport de minorité, qui lui ne propose aucune décision quant au rapport de gestion en soi mais une unique conclusion sur ses propres vœux. Les vœux présentés dans les deux rapports n'ont pas été présentés selon le protocole de gestion des vœux.

Ceci faisant, la possibilité offerte à la Municipalité d'y répondre dans le délai commandé tant par la Loi sur les communes que le règlement du Conseil communal est nulle. Le délai d'envoi étant de 10 jours avant le Conseil communal dès la détermination de la COGEST et de la COFIN aux réponses municipales. Les deux vœux nouveaux du rapport de gestion et du rapport de minorité ne peuvent pas être traités. Cette situation étant inédite elle a été transmise à la DGAIC pour avis et détermination. Elle répond que ces vœux peuvent être déposés, à la manière d'un amendement au rapport de gestion, la version retenue par l'assemblée sera réputée transmise à la Municipalité, qui pourra répondre à la Commission de gestion qui se déterminera ultérieurement. Il ne sera pas donné décharge de cet exercice ni à la COGEST ni à la Municipalité et les points de décharge seront supprimés dans les conclusions du rapport majoritaire. »

M. Jean-Hugues BUSSLINGER aime la créativité mais pas au détriment du vivre ensemble. Il appelle au respect du règlement et ne s'explique pas ce mode de fonctionnement. Il pense peut-être à une volonté de cogestion puisqu'on est plus dans une vision de 2022 que de 2021 avec ces vœux. Il rappelle que la Commission de gestion est un rétroviseur et pas de la cogestion. Il s'agit peut-être aussi d'un brin d'inexpérience d'un Conseil qui débute. Cette situation est désagréable et ce n'est pas la première fois cette année que l'on vit ce genre de chose. Il rappelle que la Commission des finances s'était prononcée de manière unanime pour le maintien du point d'impôt et s'est vue proposer un point d'impôt supplémentaire par un commissaire qui était unanime, mais finalement plus à la sortie. Le peuple a tranché suite à une campagne référendaire et a donné tort à cette créativité débridée. Il déplore ce forçage pour la prise de décision sans que le temps soit donné pour la réflexion.

Il appelle au respect du règlement afin de permettre le vivre ensemble dans un climat harmonieux et agréable. Une interpellation n'est pas une motion, une motion ne permet pas de tout demander, on doit se restreindre à ce qui est de la compétence du Conseil. Il incite à ne pas suivre le rapport de minorité, arrivé à la dernière minute. Le rapport de majorité contient également ces vœux, ils seront traités mais selon la procédure qui respecte les règles en la matière.

M. Michael FRANCESCATO revient sur des points liés au rapport de minorité, il ne peut l'accepter car il ne partage pas son contenu, notamment lorsqu'il dit que la Municipalité a retenu des informations, qu'il était difficile d'y accéder, il pense au contraire que la Municipalité a fait preuve de transparence. Tous les documents ont été transmis y compris la grille d'évaluation de cet appel à projets même si elle date de 2022 et que théoriquement les commissaires n'auraient pas dû y avoir droit, la confidentialité a été respectée. Tous les documents concernant les espaces publics ont été transmis, la Municipalité a expliqué les différences d'attribution des buvettes et autres food truck en fonction des règlements cantonaux et communaux, selon lui l'équité a été respectée. Il approuve la proposition du président de traiter le rapport de majorité, qui inclut les vœux du rapport de minorité, qui seront traités dans le futur, et de refuser le rapport de minorité.

Le Conseil passe au vote sur les propositions faites quant à la procédure, le rapport de minorité est refusé par 46 voix contre 10 et 19 abstentions.

Mme Emilie BOVET, présidente-rapporteuse de la Commission de gestion lit les conclusions du rapport.

Le « ping-pong » entre la Municipalité et la Commission de gestion débute.

Administration, mobilité et ressources humaines

Vœu N° 1 – 2021 : Que la Municipalité mette en place en 2022 les nouveaux horaires de l'administration suite à la réception du résultat de l'étude réalisée en automne 2021.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité refuse ce vœu tel que formulé, car il n'est pas conforme à l'art. 107 du Règlement du Conseil communal. Elle fait toutefois sienne l'adaptation des horaires demandée et va poursuivre la démarche.

La Municipalité rappelle néanmoins que le sondage a été lancé en automne 2021 et qu'au 31 décembre de l'année passée sous revue, la Municipalité n'avait pas encore obtenu les résultats du sondage. Elle tient également à souligner que la mise en place de nouveaux horaires nécessite la consultation des représentantes et représentants du personnel (Commission du personnel et Union des employés de l'administration communale de Morges), car elle implique des changements en termes de fonctionnement interne, voire des modifications réglementaires.

Détermination de la Commission de gestion

La Commission de gestion souhaite reformuler le vœu pour qu'il soit conforme à l'art.107 du règlement et propose la formulation suivante : Que la Municipalité fixe les horaires d'ouverture des services communaux après consultation des représentants du personnel et selon le résultat de l'étude dans un délai raisonnable.

La Municipalité se rallie est accepté cette nouvelle formulation du vœu.

La réponse est acceptée.

Vœu N° 2 – 2021 : Que la Municipalité améliore sa cyberadministration afin de permettre aux Morgiennes et Morgiens d’avoir accès à des services communaux sans devoir passer à un guichet.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée

Vœu N° 3 – 2021 : Que la Municipalité prenne en compte les résultats du sondage effectué, réaménage les quais de manière adéquate et mette en place un nouveau régime de circulation qui prenne en compte les préoccupations des Morgiennes et Morgiens ainsi que les nombreux acteurs de la Ville.

Réponse de la Municipalité

La création de la Voie verte permettra d’offrir plus d’espace et plus de sécurité aux modes doux sur les quais. De plus, un réaménagement des quais est en cours d’étude. La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

Vœu N° 4 – 2021 : Que la Municipalité demande dans les prochaines éditions du « Reflets » si les habitants souhaitent continuer à le recevoir en format papier ou s’ils préfèrent le consulter de manière digitale et que la Municipalité modifie en conséquence la distribution du « Reflets » selon les souhaits de chaque ménage.

Réponse de la Municipalité

Une telle solution de distribution ciblée engendrerait inmanquablement des frais plus élevés. L’Administration serait tenue de garder à jour un registre et devrait étiqueter des milliers d’envois avec les adresses des destinataires. Les frais postaux seraient également plus élevés. La Municipalité est d’avis que la distribution en tous-ménages reste la plus efficiente.

La Municipalité refuse ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

La Commission de gestion estime que la différence de coût entre le tout-ménage et la distribution ciblée nécessiterait une étude approfondie et elle maintient son vœu.

La discussion est ouverte.

M. Jean-Hugues BUSSLINGER ne comprend pas la position de la commission de gestion. Cela lui paraît beaucoup de complications pour rien. La distribution tous-ménages a le mérite d’être efficace, elle touche tout le monde, y compris les personnes qui viennent d’arriver ou sur le point de partir. Plutôt que de gérer un énième fichier

pour déterminer qui recevrait ou pas l'information papier ou sous une autre forme, il pense que par souci d'efficacité on peut épargner ce travail à l'administration et à la Municipalité. Il refuse ce vœu.

Par 56 voix contre, 12 pour et 7 abstentions le vœu est refusé.

Vœu N° 5 – 2021 : Que la Municipalité trouve au prochain investissement une solution open source éditable par n'importe quelle agence professionnelle et qu'elle ne soit plus dépendante d'un seul prestataire.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu s'agissant du site Internet www.morges.ch.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée

Enfance, culture et durabilité

Vœu N° 6 – 2021 : Que la Municipalité prenne toutes les mesures nécessaires pour apporter à la population une meilleure information quant aux subventions communales et cantonales auxquelles elle a droit pour atteindre les objectifs fixés par la Politique Énergétique Territoriale (PET).

Réponse de la Municipalité

La Municipalité met en œuvre une campagne de communication sur le thème du fonds d'encouragement. Cette dernière se déroulera sur une période de 6 mois et aura pour vocation de cibler les différentes et différents bénéficiaires du fonds (entreprises, propriétaires, habitant-es) et de leur présenter les gestes qu'ils peuvent réaliser chez eux afin de contribuer à la transition écologique.

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée

Vœu N° 7 – 2021 : Que la Municipalité pense à végétaliser encore davantage la Grand-Rue.

Réponse de la Municipalité

Ce potentiel sera considéré dans le cadre de la Stratégie d'arborisation de la Ville. La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée

Vœu N° 8 – 2021 : Que la Municipalité entame une réflexion visant à encourager la réduction d’emballages auprès des commerçants et restaurateurs et afin que ceux-ci respectent davantage l’environnement avec des sacs en papier ou en toute autre matière biodégradable.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité poursuit le programme en cours sur la génération de déchets plastiques dans le cadre des commerces et restaurants de Morges, par le biais de partenariats avec une entreprise suisse qui fournit des contenants réutilisables, ainsi qu’une association qui milite pour une diminution des déchets. Une charte sur l’organisation de manifestations durables devra aussi bientôt voir le jour.

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

Vœu N° 9 – 2021 : Que la Municipalité mette en place une offre de produits qui encourage les enfants de la cantine scolaire de Beausobre à compléter leur repas par des produits sains et équilibrés, de provenance locale si possible.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité a fixé un cadre de référence pour une alimentation saine et durable auquel la société qui gère le restaurant scolaire de Beausobre est soumise. À ce titre la liste des produits vendus fait l’objet d’une annexe au contrat qui lie cette société à la Commune.

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

Finances, économie, informatique et population

Vœu N° 10 – 2021 : Que la Municipalité implique, ou au mieux informe de manière récurrente, le service informatique lors des projets communaux qui pourraient toucher, même de loin, à l’informatique.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité prend acte de ce vœu et va s’assurer que le Service informatique soit impliqué lors desancements de projets comportant une composante informatique (câblage, wifi, gestion technique des bâtiments, ...).

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

Cohésion sociale, logement et sécurité

Vœu N° 11 – 2021 : Que la Municipalité solutionne l'opacité des différentes listes d'attentes pour les logements subventionnés afin d'obtenir des statistiques au plus proche de la réalité.

Réponse de la Municipalité

L'Office du logement va prendre contact avec l'ensemble des gérances des logements subventionnés afin de trouver avec elles le moyen d'améliorer la pertinence et la fiabilité des statistiques.

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

Vœu N°12 – 2021 : Que la Municipalité engage une campagne active dans la communication des droits d'octroi d'appartements subventionnés y compris dans les principales langues étrangères de la commune.

Réponse de la Municipalité

Dans son programme de législature, la Municipalité prévoit de rendre visible les prestations existantes, ce vœu entre dans le cadre de cette mesure.

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

Vœu N°13 – 2021: Que la Municipalité étende la promotion de l'Espace Couvaloup 12 sur d'avantage de canaux.

Réponse de la Municipalité

La promotion de l'Espace Couvaloup à l'ensemble des publics est indispensable, ce travail est en cours.

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

Vœu N° 14 – 2021: Que la Municipalité mette en place des outils précis de monitoring afin d'avoir une vision plus claire sur l'ensemble des activités du dicastère.

Réponse de la Municipalité

Lors de la réorganisation des directions, la Direction Cohésion sociale et logement a mis en place une thématique « évaluation des prestations » qui a vocation de mieux piloter le service et à adapter les prestations sociales. Ce travail est en cours.
La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

Urbanisme, constructions et espace public

Vœu N° 15 – 2021 : Que la Municipalité garantisse, lors de l'engagement de nouveaux collaborateurs, respectivement par des formations continues ciblées, que tous les services disposent de la redondance nécessaire permettant de pallier l'absence d'un poste critique.

Réponse de la Municipalité

Ce vœu fait référence au remplacement du poste de responsable de la police des constructions. Les processus de recrutement mis en place par le Service des ressources humaines en lien avec les services métiers sont organisés, tant que faire se peut, pour anticiper les départs, avec notamment une réflexion au niveau de la redondance. Néanmoins, pour certains postes, comme les postes de cadre avec des responsabilités très ciblées, comme le responsable de la police des constructions, il n'est pas possible de prévoir une redondance à 100 %, surtout lorsque les effectifs ne contiennent aucune marge de manœuvre. Face à ce constat, dès la fin 2021, la Direction a opté pour une augmentation de ses effectifs dans ce secteur.

La Municipalité accepte ce vœu et réfléchira à ses processus RH afin que de telles lacunes de personnel ne se reproduisent plus.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

Vœu N° 16 – 2021 : Que la Municipalité mette en place des indicateurs de suivi des dossiers permettant d'analyser leur durée de traitement et ainsi de détecter de manière proactive les situations critiques. Dès lors, il serait souhaitable que ces indicateurs soient inclus au rapport de gestion.

Réponse de la Municipalité

Actuellement, le système de gestion des dossiers de la Direction ne permet pas un tel monitoring. Dès que la situation sera revenue à la normale, la Direction collaborera avec le Service informatique afin de trouver un outil informatique qui permette de réaliser ce suivi sans consommer du temps de personnel.

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

Vœu N° 17 – 2021 : Que la Municipalité permette rapidement à la population de recevoir le soutien attendu dans l'établissement des dossiers relatifs à la police des constructions.

Réponse de la Municipalité

Un état des lieux du besoin en personnel ou autres outils permettant d'améliorer les prestations offertes à la population en matière de police des constructions sera effectué en 2022.

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

Vœu N° 18 – 2021 : Que la Municipalité indique clairement dans les prochains rapports de gestion le nombre d'ETP productif et administratif/de soutien pour chaque service.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité tient à rappeler que tous les équivalents plein-temps (EPT) sont productifs, qu'ils soient administratifs ou techniques. Le prochain rapport de gestion sera plus précis pour identifier les différentes tâches affectées aux différents postes.

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

Bâtiments, sport et domaines

Vœu N° 19 – 2021 : Que la Municipalité mette tout en œuvre afin d'assurer une température minimale de l'eau à la piscine du Parc, quelles que soient les conditions météorologiques, autrement dit, que le préavis d'entretien général en tienne compte et soit soumis au Conseil communal en 2022 comme annoncé.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

Vœu N° 20 – 2021 : Que la Municipalité prenne les mesures nécessaires au niveau des installations techniques de la patinoire des Eaux-Minérales afin d'éviter de nouvelles pannes qui la paralyseraient une fois de plus.

Réponse de la Municipalité

Il n'est malheureusement pas possible d'assurer qu'aucune panne ne survienne à nouveau. Toutefois, dans la mesure des moyens financiers budgétés et des possibilités techniques, l'ensemble des mesures nécessaires sont et seront mises en œuvre.

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

Vœu N° 21 – 2021 : Que la Municipalité mette tout en œuvre pour procéder d'ici la rentrée scolaire 2022 à l'aménagement définitif du préau du Collège Jacques-Dubochet, principalement concernant l'équipement des aires de jeux, la végétalisation et l'ombrage.

Réponse de la Municipalité

Une étude est en cours pour aménager le préau du Collège Jacques-Dubochet, afin d'ajouter des espaces d'ombrage, des jeux, du mobilier et de la petite végétation. Les contraintes techniques complexes imposent une étude approfondie. Il est prévu que le préau soit aménagé au cours des vacances d'automne 2022.

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

La Commission de gestion accepte la réponse mais s'étonne du délai de 3 ans, puisque le conseil a accepté le préavis en septembre 2019, pour pouvoir démarrer une étude.

Infrastructure et gestion urbaine

Vœu N° 22 – 2021 : Que la Municipalité rouvre le local « *le bon filon* » à la déchèterie afin que les personnes qui le souhaitent puissent se servir gratuitement d'objets donnés. Une affiche à titre informatif pourrait sensibiliser le public que le commerce de ces objets est strictement interdit et que le but est d'offrir un espace d'échange.

Réponse de la Municipalité

La solution qui est actuellement en place donne entière satisfaction. Celle-ci offre la possibilité à toute personne qui ne désire pas jeter des objets, de les déposer à l'espace clos dédié à cet effet. Ils sont ensuite transmis à deux associations caritatives régionales afin qu'ils soient contrôlés, nettoyés et remis en vente pour une modique somme, dans leurs magasins respectifs ou alors distribués dans le cadre d'actions sociales et d'aides ciblées. Les principaux avantages de cette démarche sont un contrôle des entrées et des sorties de ce type d'objets qui a fait cesser les abus d'alors, ceci bien qu'une signalétique adéquate avait été installée en son temps, ainsi que la création d'une plus-value sociale en soutenant des associations locales reconnues.

La Municipalité refuse ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

La Commission de gestion maintient son vœu car elle estime qu'il répond au besoin de la population et contribue à la revalorisation des déchets.

M. Michaël FURHOFF est étonné de la réponse de la Municipalité. Il a voulu amener un objet en bon état le 21 mai dernier mais le Bon Filon était fermé et l'employé communal lui a expliqué que cet espace était fermé depuis le COVID, soit mars 2020. Il relève surtout qu'il y a un an le Conseil acceptait de soutenir le postulat du groupe PSIG intitulé « Bibliothèque d'objets, encourageons l'économie circulaire ». Il trouverait opportun de lier les thématiques, le Bon Filon pourrait alimenter la bibliothèque d'objets et en cas de réparation on pourrait faire appel au Repair Café. Des synergies seraient possibles et il invite la Municipalité à réfléchir sur ce thème de manière plus transversale.

M. Jean-Hugues BUSSLINGER trouve intéressant de permettre à des associations locales de pouvoir trier, recycler, remettre en vente, remettre dans un circuit économique. Ces associations favorisent l'insertion et permettent à des personnes de se procurer des objets à des prix extrêmement symboliques voire gratuitement. Il pense qu'il faut soutenir la volonté du vœu qui est que les objets en bon état retrouvent leur place dans un circuit économique et que la solution actuellement en place fonctionne. Il propose de suivre la Municipalité et de refuser ce vœu.

Mme Sandra IMHOF ZRIOUI relève qu'elle a voulu donner des objets destinés à la Trouvaille ou à l'Escale mais que l'employé sur place a refusé et a tout mis dans la benne.

M. Jean-Bernard THULER regrette cette suppression de local, c'était une manière spontanée et non commerciale de redonner vie aux objets dont les gens se séparent. Il trouve dommage de remettre ça à des associations dont une est à St-Prex et pas à Morges. Il rappelle que l'information a été donnée que ce local a été fermé suite au COVID et non à cause d'abus ou une problématique à ce niveau. Il s'est approché d'un employé communal qui était opposé à ce que ce local soit ouvert mais lorsqu'il lui a demandé s'il serait preneur de LEGO (sachant qu'il est un grand amateur) s'il déposait les LEGO de ses fils par tonneaux, il lui a répondu que oui il serait preneur. Il estime que c'est une manière simple de recycler des objets qui auparavant étaient posés au bord des routes et que c'est un excellent moyen d'échange. Il souhaite le maintien du vœu.

M. Jean-Jacques AUBERT a entendu les doléances des gens qui voulaient se séparer d'objets en les donnant aux associations et qui ont finalement été mis à la benne. Cette attitude n'est pas du tout en adéquation avec la volonté municipale de remettre en circuit des objets en bon état par le biais des deux associations présentes. À la déchetterie il y a deux panneaux qui expliquent comment cela doit se passer. Il va se renseigner et faire passer et respecter la consigne que les objets qui doivent l'être soient récupérés pour les associations et pas mis à la benne.

Le local a certes été fermé en raison du COVID mais avant la pandémie il y a eu un certain nombre de difficultés et d'abus, venant de personnes qui viennent chiner et ne sont pas domiciliées à Morges et viennent parfois de loin. Ce système permet de valoriser ces objets et de donner la chance à une personne qui en a besoin de se les procurer à des prix vraiment attractifs. Ce procédé donne du travail aux associations

qui en ont besoin. Tout le monde s'y retrouve et après six mois, au vu des échos qu'il a eu, tout le monde semble satisfait, hormis les problèmes évoqués plus haut, qu'il s'engage à régler.

Pour ces raisons, la Municipalité demande de ne pas soutenir le vœu.

Mme Véronique DESSAUX-HADORN revient sur les abus dénoncés et aimerait bien connaître le ratio entre le nombre d'abus et le nombre de personnes qui pourrait bénéficier de ces objets gratuits. Elle est choquée par ce terme d'abus et pense que c'est la responsabilité des gérants de la déchetterie que de vérifier qui a le droit d'en profiter ou pas, celle-ci étant destinée aux Morgiens et bénéficiaires de la région. Elle ne demande pas qu'un contrôle de police soit effectué, mais cet argument ne la convainc pas.

Effectivement La Trouvaille est à Saint-Prex et l'Escale tout près de Lonay, donc décentralisées. Ces magasins sont très bien achalandés et à son sens ils n'ont pas besoin du soutien de la déchetterie pour être bien remplis. Elle prône le système d'échange qu'elle trouve sympathique et qui lui a permis de réaliser de belles choses en matière de décoration par exemple. C'est en étant sur place que l'on trouve l'objet qui nous plaît et nous parle. Elle invite à soutenir le vœu.

Mme Floriane WYSS réagit à l'intervention de M. Thüler, qui regrette que ces associations ne soient pas sises à Morges, pour sa part elle ignorait totalement que la solidarité avait des frontières.

Mme Céline ESLIG soulève que ce sujet a été plusieurs fois débattu au sein de ce Conseil et est surprise d'entendre que les gens sont satisfaits par cette solution car ce n'est en réalité pas le cas. Elle est intervenue à plusieurs reprises et ce ne sont pas des Conseillers communaux qui sont venus vers elle pour l'appuyer en disant qu'en effet il y avait du mécontentement. Elle aimerait que ce vœu soit respecté, il y a vraiment des gens qui sont en situation précaire et ont besoin de ce service et peuvent s'y rendre en bus s'ils ne sont pas motorisés.

Elle rappelle qu'il existe des systèmes permettant de limiter l'accès à la déchetterie, comme des cartes. La ville de Lausanne fonctionne comme cela, pourquoi Morges ne pourrait pas s'en équiper ? Elle demande à ce que d'autres solutions que celle actuellement en place soient proposées car c'est un vrai sujet d'insatisfaction au sein de la population.

M. Jean-Bernard THULER ne comprend pas ce terme d'abus alors que les objets sont mis gratuitement à disposition de tout le monde. Si la solidarité a des frontières c'est qu'il pense qu'il y a assez d'associations morgiennes avant d'aller démarcher sur la ceinture morgienne. Il n'est pas satisfait par cette solution, aucun sondage n'a été fait auprès de la population. Il demande à M. Aubert sur quelle base il peut affirmer que tout le monde est satisfait ?

M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT répond à Mme Dessaux-Hadorn au niveau du pourcentage d'abus, des personnes qui viennent pour chiner, c'est quelques pourcents mais c'est ces personnes qui sont difficiles à gérer et qui prétèrent sur les personnes qui se comportent correctement. Concernant les contrôles, les employés

de la déchetterie ne sont pas accrédités pour faire des contrôles d'identité. Ce sont des ASP ou des policiers de la PRM qui viennent régulièrement faire des contrôles.

Pour ce qui est de la satisfaction, la seule solution pour lui est de demander aux collaborateurs de la déchetterie, régulièrement, les retours des usagers ou d'être présent lui-même à la déchetterie. Aucune enquête n'a été menée à ce jour. Le retour des collaborateurs est que les usagers comprennent bien le fonctionnement de ce réseau de seconde main et le soutiennent. C'est à ce niveau-là que les retours sont positifs.

M. Bastien MONNEY pense que s'il y a des frontières à la solidarité elles sont plus politiques que territoriales. Il peine à comprendre la logique adoptée par la Municipalité. Il existe plusieurs manières de remettre en circulation des objets, les réseaux sociaux, des portails en ligne qui permettent la vente, et le don d'objets par un dépôt à la déchetterie. Cette solution de don d'objets est intéressante. La Municipalité privilégie un circuit de vente au lieu de mettre à disposition un lieu où chacun peut déposer des objets avec l'intention d'en faire bénéficier les autres. Il ne comprend pas pourquoi cette pratique, dont les modalités et le fonctionnement ne sont pas du ressort du Conseil communal, ne peut plus être mise en place.

Mme Alma CLAVADETSCHER pense que ce local est vraiment utile à la population et qu'il faut interroger la population plutôt que les employés concernant la satisfaction quant au nouveau système en place.

M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT répond que ce n'est pas l'avis des employés dont il parlait mais bien le témoignage des usagers de la déchetterie qui se disent être satisfaits.

Mme Céline ELSIG invite à regarder ce qui se fait ailleurs, à Yverdon notamment, qui a mis en place un système nommé la Ressourcerie qui revalorise les objets en leur donnant un nouvel aspect. Les solutions existent.

M. Pascal GEMPERLI trouve rassurant ce choix de passer par des associations, on sait où vont les objets et il y a un contrôle, après il faut vraiment s'assurer qu'ils ne vont pas finir à la poubelle. L'accès à la déchetterie est à revoir pas uniquement pour la problématique du chinage mais des coûts que cela engendre si des personnes non autorisées utilisent les services morgiens.

Concernant la problématique territoriale, il pense que le Repair Café morgien serait un bon partenaire. Pourquoi ne pas laisser cet espace à disposition autant des associations que des citoyens qui pourraient prendre ce qui leur serait utile pour que tout le monde soit satisfait ?

M. Jean-Hugues BUSSLINGER rebondit sur l'intervention de Mme Elsig, et approuve l'idée d'aller voir ailleurs. Il cite en exemple la commune de Chamblon qui a fait parler d'elle dans la presse avec un « addict » de la déchetterie qui a fait 1'200 passages en un an, en y étant autorisé.

M. Jean-Bernard THULER donne l'exemple des cabines téléphoniques transformées en boîtes à livres, sur l'initiative de la Maison des Associations et qui donne entière

satisfaction dans un climat d'échange et de confiance, cette solution pourrait être reprise à la déchetterie.

La parole n'est plus demandée, le Conseil passe au vote. Le vœu est maintenu par 42 oui, 25 non et 11 abstentions.

Vœu N° 23 – 2021 : Que la Municipalité étudie les moyens de sensibiliser les Morgiens/Morgiennes au tri des déchets verts ce qui permettrait d'augmenter la production annuelle de biogaz. Un panneau informatif pourrait être mis vers les différents écopoints

Réponse de la Municipalité

La quantité de déchets organiques (espaces verts et cuisine) collectée par année à Morges est en moyenne de 2'100 tonnes (2'195 tonnes pour 2021), soit une moyenne de 120 kg / habitant / an, alors que la moyenne cantonale est de 94 kg / habitant. Cela représente annuellement une production de plus de 210'000 m³ de biogaz qui sont réinjectés dans le réseau de distribution de gaz naturel.

Les efforts sont poursuivis au niveau de la communication et de l'optimisation des infrastructures de tri afin de maintenir et d'améliorer ces résultats, ceci bien que la quantité potentielle par habitant arrive à son maximum.

En outre, les tonnages de déchets organiques récoltés sur les écopoints ne représentent que 3 % de la quantité totale collectée à Morges. En effet, le principal mode de ramassage pour ce type de déchets est incontestablement le porte-à-porte qui est effectué dans toute la Ville une fois par semaine. À noter que la Ville de Morges a été primée en 2015 pour sa bonne gestion des déchets organiques en obtenant le 1^{er} prix au Greenaward parmi 60 villes suisses nominées.

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

Vœu N° 24 – 2021 : Que la Municipalité s'assure du bon éclairage de la Place de la Navigation et remette le lampadaire enlevé.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité refuse ce vœu tel que formulé, car il n'est pas conforme à l'art. 107 du Règlement du Conseil communal. Néanmoins, elle accepte la demande sur le fonds et une solution sera étudiée et mise en place pour assurer un éclairage public correct dans cette zone.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

Vœu N° 25 – 2021 : Que la Municipalité sensibilise et encourage la population sur les bonnes pratiques à mettre en place dans les jardins afin de préserver la biodiversité.

Réponse de la Municipalité

La Ville de Morges a adhéré à « La charte des jardins » en 2019. Elle communique régulièrement sur les actions possibles, entre autres par notre site internet ou encore à travers le journal communal, « Reflets ».

En 2021, une action a été menée du 17 mai au 30 juin pour faire connaître « les 10 gestes pour la faune et la flore ».

Nous partageons également des liens avec le site internet de Région Morges pour encourager et préserver la biodiversité.

La Municipalité précise que les services coordonnent régulièrement avec l'organisation « Sauvageons en ville » des rencontres insolites les mardis en fin d'après-midi sur des sujets portant également sur la préservation de la biodiversité.

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

PROPOSITION DE CLASSEMENT DES VŒUX

Vœux dont le classement est proposé par la Municipalité

La Commission de gestion est favorable au classement des quinze vœux suivants :

– Administration, mobilité et ressources humaines	N°	1-2019
– Enfance, culture et durabilité	N°	2-2012
	N°	16-2015
	N°	9-2017
	N°	10-2018
	N°	11-2018
	N°	10-2019
– Bâtiments, sport et domaines	N°	5-2017
– Infrastructures et gestion urbaine	N°	16-2016
	N°	8-2018
– Cohésion sociale, logement et sécurité	N°	5-2012
	N°	13-2015
– Urbanisme, constructions et espace public	N°	4-2009
	N°	20-2016
	N°	5-2020

La Commission de gestion s'oppose au classement des quatre vœux suivants :

– Administration, culture et relations extérieures	N°	1-2017
Finances et promotion économique	-	
Sécurité, informatique et manifestations	-	
Sports, bâtiments et environnement	-	
– Infrastructures et gestion urbaine	N°	1-2019
		7-2019
	N°	1-2020
Cohésion sociale et logement	-	
– Urbanisme, constructions et mobilité	-	

Vœux dont le classement n'est pas proposé par la Municipalité

La commission de gestion propose le classement de 2 vœux

– Administration, mobilité et ressources humaines	N°	1-2018
– Enfance, culture et durabilité	-	
– Bâtiments, sport et domaines	-	
Infrastructures et gestion urbaine	-	
– Cohésion sociale, logement et sécurité	N°	4-2016
– Urbanisme, constructions et espace public	-	

M. le Président Jean-Pierre MORISSETTI ouvre la discussion concernant le classement de ces vœux.

M. Yvan CHRISTINET ne comprend pas le vœu N° 2/2012 dans le dicastère Enfance, culture et durabilité, car il n'existe pas dans le rapport de gestion. Le seul qui s'approche numériquement est le vœu N° 12/2013, que la Municipalité propose de classer. Est-ce une erreur de plume ?

M. Emilie BOVET confirme que c'est une erreur de plume.

M. le président Jean-Pierre MORISSETTI ouvre la discussion générale sur le rapport de gestion 2021.

M. Bastien MONNEY constate que la séance a débuté avec deux rapports et se termine avec un seul, néanmoins une partie de la commission a pris du temps et de l'énergie pour émettre ce document et il pense que la situation n'est pas aussi sereine que ce que l'on nous a dit en début de séance.

Il est surpris des éléments de discussion concernant la buvette éphémère, à son sens il manque un certain nombre d'événements et d'informations. Il attend un compte-rendu plus complet dans le rapport de gestion 2022.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu les comptes et le rapport de gestion présentés par la Municipalité ;
- après avoir pris connaissance du rapport de la Commission de gestion, inclus les rapports des sous-commissions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

(65 OUI ; 1 NON, 9 abstentions)

1. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2021 ;
2. de prier la Municipalité de réaliser les vœux de la Commission de gestion acceptés par le Conseil, ainsi que ceux encore en suspens émis les années précédentes ;
3. de donner décharge à la Commission de gestion de son mandat.

Mme Maria Grazia VELINI, présidente de la commission des Finances lit les conclusions du rapport.

La Commission des finances 2021 dépose les vœux ci-après :

Vœu N° 1-2021

Que la Municipalité veille à privilégier dans la gestion une réflexion écologiquement responsable permettant des décisions rationnelles tant financièrement, économiquement que d'un point de vue de la durabilité.

Réponse de la Municipalité

Des critères de durabilité sont progressivement intégrés dans les processus de gestion afin d'assurer la prise en compte des enjeux de la transition écologique dans les décisions.

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission des finances

Réponse acceptée.

Vœu N° 2-2021

Que la Municipalité mette à disposition de la Commission des finances un outil qui lui permette de suivre l'évolution des investissements et le niveau d'endettement.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité transmettra l'outil en amont de chaque Conseil communal, dès l'automne 2022, et du moment où la situation aura évolué en fonction des décisions du Conseil Communal.

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission des finances

Réponse acceptée

Vœu N° 3-2021

Que la Municipalité priorise les investissements indispensables et urgents.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité priorise déjà les investissements indispensables et urgents.

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission des finances

Réponse acceptée.

Vœu N° 4-2021

Qu'à futur la Municipalité indique à la Commission des finances le détail des charges considérées maîtrisables théoriques et maîtrisable effectives ainsi que le détail des charges non maîtrisables.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité a réalisé un travail d'identification des charges et revenus maîtrisables dans le cadre de son nouveau processus budgétaire. Elle donnera les détails des comptes considérés comme maîtrisables théoriques et effectifs au moment de la présentation des budgets à la Commission des finances.

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission des finances

Réponse acceptée.

Vœu N° 5-2021

Que la Municipalité veille lors de la présentation du budget à coordonner le budget de la Ville avec les budgets des Associations intercommunales. En cas de modifications intervenant jusqu'à l'acceptation du budget, la Municipalité en informe la Commission des finances.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité veillera à coordonner le budget de la Ville avec les budgets des Associations intercommunales et informera la COFIN des dernières modifications jusqu'à l'acceptation du budget.

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission des finances

Réponse acceptée.

RAPPEL**Vœu N° 1-2015**

Que la Municipalité informe la COFIN des modifications légales, en cours d'exercice, ayant des conséquences sur les comptes (exemple compte 81000.3803.00).

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu et informera la COFIN, au fur et à mesure, des modifications légales ayant un impact significatif sur les comptes communaux.

Situation au 31 décembre 2020

Le Service des finances informera la COFIN, au fur et à mesure, des changements légaux ayant un impact conséquent sur les comptes.

Dès lors et sauf avis contraire du Conseil communal, ce vœu sera classé.

Détermination de la Commission des finances

La commission maintient son vœu. En effet l'état de situation parle d'une liste de bonnes pratiques mise à disposition de la Commission des finances dans l'Extranet, alors que celle-ci demande que cette liste soit à l'usage de la Municipalité.

De ce fait, elle préfère que les vœux permanents restent dans la liste des vœux.

Vœu N° 2-2015

Que les montants votés au titre de garanties de déficit lors du budget ne soient pas modifiés durant l'exercice et ne soient pas dépassés lors du bouclage des comptes (exemple compte 33000.3658.00).

Réponse de la Municipalité

Même si la Municipalité s'engage à ce que les sociétés, associations et entités diverses maintiennent leur budget initial, elle est consciente qu'il est parfois difficile pour ces dernières de le respecter.

Situation au 31 décembre 2020

Les comptes de la Ville de Morges et des entités annexes n'étant pas encore bouclés au moment de la rédaction de ce rapport de gestion, il est difficile de se prononcer si un éventuel dépassement devait avoir lieu. Toutefois, si cette situation devait se présenter, les services communaux avertiraient la Commission des finances dans les meilleurs délais.

Dès lors et sauf avis contraire du Conseil communal, ce vœu sera classé.

Détermination de la Commission des finances

La commission maintient son vœu. En effet l'état de situation parle d'une liste de bonnes pratiques mise à disposition de la Commission des finances dans l'Extranet, alors que celle-ci demande que cette liste soit à l'usage de la Municipalité.

De ce fait, elle préfère que les vœux permanents restent dans la liste des vœux.

Vœu N° 2-2016

Que la Municipalité remette à la COFIN un tableau récapitulatif de l'intégralité des dépenses relatives au personnel, en particulier :

Personnel fixes

Personnel temporaire

Personnel auxiliaire

Personnel occasionnel

Personnel engagé sous dénomination "honoraires et prestations de service"

Autre type d'engagement

et qu'elle indique clairement ce que recouvrent ces différentes dénominations.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte de fournir un tableau récapitulatif des natures 3011 (personnel fixe) et 3012 (personnel auxiliaire).

En ce qui concerne les autres demandes, la Municipalité se dotera d'un outil pour permettre d'y répondre.

Situation au 31 décembre 2020

Les dépenses en personnel se retrouvent principalement dans les natures 3011 et 3012.

La nature 3011 regroupe principalement les charges salariales brutes du personnel soumis à la CCT de la Ville de Morges.

La nature 3012.00 regroupe les charges salariales brutes du personnel soumis au Code des obligations. Le contrat peut être un contrat à l'heure ou mensualisé de durée déterminée, un contrat à l'heure de durée indéterminée, ou encore un contrat de stage. Les contrats de durées déterminées sont utilisés principalement dans le cadre de remplacement lors de l'absence d'un collaborateur. Les contrats de durée indéterminée à l'heure sont utilisés pour l'engagement de personnel travaillant principalement à la demande dans certains secteurs où il y a un besoin en la matière.

La nature 3012.01 concerne quant à elle uniquement les personnes au bénéfice d'un contrat d'apprentissage.

En ce qui concerne les dépenses de personnel engagé par locations de service, elles figurent principalement dans les comptes sous la dénomination « honoraires et prestations de service » relatif à chaque service. Toutefois ce compte peut regrouper d'autres dépenses qui ne sont pas liées au personnel.

Dès lors et sauf avis contraire du Conseil communal, ce vœu sera classé.

Détermination de la Commission des finances

Ce document récapitulatif et exhaustif n'a toujours pas été transmis à la commission. Elle demande dans son vœu un tableau récapitulatif de l'intégralité des dépenses relatives au personnel indiqué dans le texte du vœu.

La commission demande donc de maintenir ce vœu.

Vœu N° 1-2018

Que la Municipalité mette tout en œuvre pour que la COFIN puisse obtenir un exemplaire du rapport de gestion en même temps que la COGEST.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu et veillera à ce que le rapport de gestion soit transmis en même temps aux commissions permanentes.

Situation au 31 décembre 2020

Dans le cadre des opérations liées au Rapport de gestion 2019, le Greffe municipal a veillé de manière constante à ce que les informations parviennent en même temps aux Commissions permanentes.

Dès lors et sauf avis contraire du Conseil communal, ce vœu sera classé.

Détermination de la Commission des finances

La commission n'a pas reçu le rapport de gestion 2021. Le 9 mai, elle a dû le demander au Greffe et elle attend, au moment de l'envoi des vœux à la Municipalité, de le recevoir.

Ce vœu ne devrait pas être dans la liste des bonnes pratiques puisque le règlement communal à l'article 103 alinéa 2 précise « Toutefois, la Commission de gestion et la Commission des finances reçoivent simultanément ces documents le 15 avril au plus tard dans leur forme provisoire ou définitive ». La commission demande donc de maintenir ce vœu.

Vœu N° 2-2018

Que pour une meilleure lisibilité des comptes et du bilan, les diverses attributions ou prélèvements au Fonds de rénovation des infrastructures fassent l'objet d'un libellé plus explicite. En l'occurrence, elle demande que soit à chaque fois reprise, dans les comptes, la formulation qui figure au bilan. Par exemple, Fonds de réserve épuration et collecteurs d'égouts, Fonds de renouvellement infrastructure des Ports, Fonds de renouvellement infrastructure de l'eau... etc.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu.

Toutefois, notre système comptable ne permettant pas d'indiquer plusieurs libellés différents pour la même nature de compte, nous proposons que, dès les comptes 2019, il soit mentionné dans le libellé des comptes de bilan le centre de coût en lien avec les prélèvements ou dotations (exemple : 9281.12 "Renouvellement infrastructure du gaz 460.00" / 9281.10 "Renouvellement infrastructure des ports 470.00").

Situation au 31 décembre 2020

Le Service des finances a changé les libellés des comptes de bilan; ainsi, le centre de coût en lien avec les prélèvements ou dotations sont dorénavant indiqués (exemple dans le nouveau logiciel comptable Abacus : 9281.0003 « Renouvellement

infrastructure du gaz 83000 » / 9281.0001 : « Renouvellement infrastructure des ports 47000 »).

Dès lors et sauf avis contraire du Conseil communal, ce vœu sera classé.

Détermination de la Commission des finances

La commission maintient son vœu. En effet l'état de situation parle d'une liste de bonnes pratiques mise à disposition de la Commission des finances dans l'Extranet, alors que celle-ci demande que cette liste soit à l'usage de la Municipalité. De ce fait, elle préfère que les vœux permanents restent dans la liste des vœux.

Vœu N° 1-2020

Que les communications à l'intention de la COFIN soient systématiquement adressées à l'ensemble de ses membres (suppléant y compris) et pas seulement à son Président.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu et veillera à ce que les communications à l'attention de la COFIN soient systématiquement transmises à l'ensemble de ses membres (suppléant-es y compris)

État de situation

Réponse municipale acceptée par la Commission des finances lors de sa séance du 25 mai (rapport N° 5/6.21). La Municipalité accepte ce vœu et veillera à ce que les communications à l'attention de la Commission des finances soient systématiquement transmises à l'ensemble de ses membres (suppléant-es y compris). Ce vœu est considéré comme permanent.

Afin de regrouper les vœux permanents, ils sont insérés dans la liste des bonnes pratiques. Cette liste sera mise à disposition de la Commission des finances sur la page d'accueil de l'Extranet. Il est ainsi répondu au vœu de la Commission des finances par voie simplifiée et par conséquent, la Municipalité propose, sauf avis contraire du Conseil communal, de classer ledit vœu.

Détermination de la Commission des finances

La commission maintient son vœu. En effet l'état de situation parle d'une liste de bonnes pratiques mise à disposition de la Commission des finances dans l'Extranet, alors que celle-ci demande que cette liste soit à l'usage de la Municipalité. De ce fait elle préfère que les vœux permanents restent dans la liste des vœux

Vœu N° 2-2020

Que dans les détails des comptes de fonctionnement, les revenus et charges de l'année relative à l'exercice présenté se trouvent dans la première colonne à la suite du libellé, suivi du budget de la même année et finalement les comptes de l'année N-

Réponse de la Municipalité

Cette présentation fait suite au budget 2021 pour lequel la Municipalité a décidé d'ordonner les colonnes dans le sens de la lecture, c'est-à-dire de gauche à droite, dans l'ordre croissant des années. La Municipalité souhaite que l'ordre de présentation soit homogénéisé pour l'ensemble du fascicule. La présentation utilisée pour le budget 2021 et les comptes 2020 s'inspire de la pratique de plus en plus répandue dans la finance mais la Municipalité ne s'oppose pas au souhait de la Commission des finances d'inscrire les montants de gauche à droit, dans l'ordre décroissant. Par conséquent, la Municipalité accepte ce vœu.

État de situation

Réponse municipale acceptée par la Commission des finances lors de sa séance du 25 mai (rapport N° 5/6.21). La Municipalité accepte ce vœu et a effectué les changements demandés. Il est ainsi répondu au vœu de la Commission des finances par voie simplifiée et par conséquent, la Municipalité propose, sauf avis contraire du Conseil communal, de classer ledit vœu

Détermination de la Commission des finances

La commission accepte le classement de ce vœu.

Vœu N° 3-2020

Que dans les notes explicatives des comptes et le récapitulatif des dépenses d'investissement et des amortissements, les numéros de préavis et les libellés soient unifiés, soit que le titre du préavis soit ajouté et que les inscriptions ne fassent pas uniquement référence au numéro du préavis.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu et propose d'unifier les libellés des préavis concernant les dépenses d'investissement selon le format se trouvant sur le site Internet Morges.ch. Dès lors, il est proposé de supprimer la colonne « N° de préavis » du fait qu'il est déjà mentionné dans le libellé du préavis.

État de situation

Réponse municipale acceptée par la Commission des finances lors de sa séance du 25 mai (rapport N° 5/6.21). La Municipalité accepte ce vœu et a effectué les changements demandés. Il est ainsi répondu au vœu de la Commission des finances par voie simplifiée et par conséquent, la Municipalité propose, sauf avis contraire du Conseil communal, de classer ledit vœu.

Détermination de la Commission des finances

La commission accepte le classement de ce vœu.

PROPOSITION DE CLASSEMENT DES VŒUX

Vœux dont le classement est proposé par la Municipalité

La Commission des finances est favorable au classement des deux vœux suivants :

- N° 2-2020
- N° 3-2020

La Commission des finances s'oppose au classement des six vœux suivants :

- N° 1-2015
- N° 2-2015
- N° 2-2016
- N° 1-2018
- N° 2-2018
- N° 1-2020

Mme la Syndique Mélanie WYSS remercie la COGEST et la COFIN pour leur important travail et enjoint les commissaires à demander toutes les informations nécessaires à la bonne compréhension de ces comptes lors des échanges avec la Municipalité ou les collaborateurs des différents services, c'est un domaine compliqué et le but est de le rendre le plus accessible possible à tout un chacun.

M. le Président Jean-Pierre MORISETTI ouvre la discussion générale sur les finances. La parole n'est pas demandée.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

Après avoir pris connaissance :

- Des comptes 2021 ;
- Du rapport municipal sur les finances ;
- Du rapport de la Commission des finances

Décide

(75 OUI et une abstention)

1. d'accepter les comptes 2021;
2. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion financière pour l'année 2021;
3. de prier la Municipalité de réaliser les vœux en suspens repris par la Commission des finances et acceptés par le Conseil communal;
4. de prier la Municipalité de réaliser les vœux nouveaux émis par la Commission des finances et acceptés par le Conseil communal;
5. de donner décharge à la Commission des finances de son mandat

N° 11/6.22 Adoption des statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région morgienne (ERM)

M. Michaël FURHOFF, président-rapporteur de la commission chargée de l'étude de cet objet lit les conclusions du rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

La parole n'est pas demandée.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

(73 OUI, 0 NON, 1 abstention)

1. d'adopter les statuts révisés de l'ERM, ainsi que leurs annexes.

N° 14/6.22 Réponse au postulat du groupe PLR « Une multimodalité accessible »

M. Michaël FRANCESCATO président-rapporteur de la commission chargée de l'étude de cet objet lit les conclusions du rapport.

La parole n'est pas demandée.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

(72 OUI, 0 NON et 6 abstentions)

1. de prendre acte du présent rapport ;
2. de dire qu'il est ainsi répondu au postulat du groupe PLR « Une multimodalité accessible » déposé lors de la séance du Conseil communal du 2 décembre 2020.

12. Postulat du groupe des Verts-e-s "De la verdure à la place des toitures" – Dépôt et développement.

Mme Aude JARDIN lit le texte du postulat qui est annexé au procès-verbal.

13. Interpellation du groupe PLR "Quelles mesures prévisionnelles et régulières pour atteindre la Stratégie énergétique 2035 (SE-2035)?" – Dépôt et développement.

M. Logan ROMANENS lit le texte de l'interpellation qui est annexé au procès-verbal.

14. Postulat du groupe des Verts « Pour plus de durabilité et de transparence pour les établissements saisonniers » - Dépôt et développement.

M. Julien BESUCHET lit le texte du postulat qui est annexé au procès-verbal.

15. Réponse de la Municipalité aux questions en suspens.

Mme la Syndique Mélanie WYSS annonce une réponse orale.

Réponse orale aux questions de M. Pascal Martin, Conseiller communal, concernant les nouveaux tracés et horaires des bus MBC à partir du 3 juillet 2022

Mme la Municipale Laure JATON s'exprime en ces termes :

« Lors de la séance du 1^{er} juin 2022, M. Pascal Martin a posé plusieurs questions concernant les nouveaux tracés et horaires des bus MBC à partir du 3 juillet prochain.

L'offre en transports publics urbains est commandée par les TPM (transports publics morgiens et environs), entente intercommunale, dont Morges préside le Comité

exécutif. En interne, c'est le Bureau de la mobilité qui est compétent pour faire le lien, avec le soutien de Région Morges. Les TPM commandent des évolutions des transports publics urbains et ce sont les MBC qui planifient ces modifications, les articulent avec le réseau existant, chiffrent les investissements nécessaires, commandent le matériel et engagent le personnel.

La Municipalité répondra donc aux questions suivantes dans le champ de ses compétences.

Question N° 1 : arrêt de Beausobre, sur l'avenue des Pâquis, direction sortie de ville : Dans le futur réseau, les lignes desservant cet arrêt continueront ensuite sur l'avenue Muret au lieu de tourner sur l'avenue de Plan. Je m'interroge sur la faisabilité et l'impact sur le fonctionnement du carrefour aux heures de pointe, alors qu'il est déjà régulièrement surchargé.

Réponse : en effet, l'arrêt sera desservi par la ligne 704 en direction d'Echichens. La Ville est en attente de l'équipement d'un système de détection des bus, suite à la validation du crédit par le Conseil communal. Ce carrefour Plan/Muret est prioritaire pour l'installation du système qui permettra de résoudre le problème d'insertion des bus dans le trafic.

Question N° 2 : Si une solution simple a été trouvée, j'espère qu'elle conviendra aussi pour la ligne 735 qui ne s'arrête pas à de Beausobre mais seulement aux Pétoleyres

Réponse : la ligne 735 en direction de Cossonay est une ligne régionale ; à ce titre, elle n'est pas du ressort des TPM. Les MBC ont néanmoins précisé qu'ils analyseront la possibilité de desserte de cet arrêt par la ligne 735 dès décembre 2022.

Question N° 3 concerne la date de publication des horaires et leur contenu.

Réponse : les horaires comme leur publication sont du ressort exclusif des MBC. Ceux-ci informent que : "il y a en effet un problème avec l'entreprise qui assure la diffusion. Une correction va être apportée, en collaboration avec la DGMR, pour diffuser des horaires propres à tout du moins sur le site de consultation du Canton".

Question N° 4 concerne les nouveaux horaires sur l'avenue de Chanel pour les 1ers bus matinaux

Réponse : l'avenue de Chanel sera désormais desservie par la 702, ligne structurante entre Bussigny et Tolothenaz, qui, afin de garantir une certaine fluidité pour assurer les horaires ne passera plus par le centre-ville mais par Chanel.

Pour les horaires, du ressort des MBC, voilà leur réponse : les premiers passages en direction de la gare seront en effet plus tardifs, les bus arrivant de Bussigny et plus d'Echichens, le terminus est plus éloigné. Il convient de préciser que dans le sens Bussigny-Tolothenaz, le 1er bus devrait passer à Chanel à 6h15, pour un départ à Bussigny à 5h58. Ceci est conforme à l'exploitation qui permet de minimiser les courses "à vide". Néanmoins, cela engendre une lacune dans le secteur de Chanel. Les TPM vont se saisir de cette problématique afin de tenter de trouver une solution de plus rapidement possible. »

M. Pascal MARTIN remercie Mme la Municipale pour la réponse et il est content d'entendre que la Ville de Morges utilise sa représentation au sein des TPM pour agir en tant que commanditaire de l'offre.

16. Questions, vœux et divers.

M. le Président Jean-Pierre MORISSETTI fait son discours de fin d'année législative et s'exprime en ces termes :

« Au terme de mon année de présidence c'est l'heure du bilan.

Juin 2021, quelques assouplissements dans les règles sanitaires font que nous avons à nouveau pu siéger et ce à chaque séance et même un peu plus. Avec l'installation des autorités et une séance extraordinaire, ce ne sont pas moins de douze rencontres in-corpore qui nous ont réunis.

Ces accalmies sanitaires m'ont fait la part belle par rapport à mes deux collègues dont j'ai pris la relève. Un premier août tellement pluvieux que nous nous sommes réfugiés au Temple et ensuite sous les parasols du Bluard, bien serrés les uns contre les autres selon les règles sanitaires. J'ai eu la chance de bénéficier de moments festifs dont ma prédécesseuse a presque totalement été privée. Le dépouillement des Cantonales toujours sous mesures Covid pour le premier tour, elles furent levées juste avant cet événement mais tout était déjà préparé comme si. Donc encore en salle de gym à Beausobre et soulagement dans un lieu plus convivial pour le second tour. Toutes les votations Fédérales lors desquelles nous attendions une délégation étrangère qui bien qu'accréditée tant par Morges que le Canton s'est vu refuser à chaque tentative ses visas par nous ne savons quels caprices d'ambassade. J'espère qu'ils pourront nous rejoindre sous le règne de Xavier.

Ensuite le fait que vous m'avez fait non pas apprendre par cœur le règlement, mais où y trouver réponse à vos défis. Je crois maintenant pouvoir assurer même le dernier détail que vous ne n'avez pas encore demandé. Tout cela non sans quelques plantées dont une ou j'ai ouvert une discussion avant de donner la parole au Président rapporteur d'une commission. C'est cela la milice politique et j'espère que vous ne m'en tenez pas rigueur.

*Que de bonheur d'avoir pu assurer ce rôle et je le dois en grande partie au Bureau qui n'a pas fait mentir sa réputation ***Toujours présent, quand il faut***. Une équipe à la hauteur et avec de l'expérience à revendre. Ce ne fut pas de trop pour un procrastinateur de mon genre, dont exception de consacrer le dimanche précédent les conseils tout comme un moment du mardi ou mercredi matin pour ajuster le déroulement de la séance et ses innombrables modifications proposées après nos séances de groupe réciproques.*

Je remercie particulièrement mes prédécesseur·euse·s déjà cités, Laurent Pellegrino et Laure Jatton de m'avoir facilité la tâche en me permettant de faire mes armes et de puiser dans leurs connaissances réciproques. Mais aussi de notre secrétaire, ses adjointes, nos huissiers et scrutatrices·eurs suppléant·e·s sans qui un Président ne peut simplement rien faire. Merci aussi à notre Municipalité et aux Chef·fe·s de groupes qui m'ont aussi facilité le travail en assurant toute la transparence nécessaire dans la limite bien sûr des devoirs de réserve réciproques.

Je vais rentrer dans le rang et c'est avec un immense plaisir que j'y retourne. Car bien que tenant le micro à longueur de séance, un Président ne peut pas s'exprimer et je vais pourvoir après ce chant du cygne, faire le phénix dans l'arène et derrière un micro.

Je souhaite autant de plaisir à Xavier, Pascal et Floriane pour leurs futures Présidences et vous remercie pour tous ces moments passés à diriger nos débats. »

Mme Aline DUPONTET émet trois vœux, suite à la dernière séance du Conseil communal.

Le premier vœu (pieux) est en lien avec la réponse qui a été donnée à M. Clément Bourgeois concernant la fermeture des quais durant l'été. Elle aimerait savoir quand la Municipalité va donner réponse au postulat qu'elle avait déposé au nom du groupe SPI, datant de 2013, concernant la mise à disposition des quais pour la population.

Le deuxième vœu concerne la mise à disposition de places de stationnement pour les vélos en ville. Elle demande que la Municipalité informe sur sa stratégie en matière de vélo-ventouse avant de se déterminer sur le postulat PLR traitant des places de parc pour les vélos en ville car à son avis le premier travail à faire est de rendre disponible les places qui existent déjà et qui sont squattées par des vélos ad vitam aeternam au lieu de construire de nouvelles places.

Finalement elle demande à la Municipalité d'informer sur les itinéraires pour les cyclistes pour se rendre du centre-ville aux quartiers qui se situent au-dessus de l'autoroute ou des voies CFF. Afin que ces parcours soient efficaces et permettent aux cyclistes de ne pas devoir faire un choix entre sécurité et Loi sur la circulation routière et assurent la sécurité notamment lorsque l'on circule avec des enfants.

Mme Véronique DESSAUX-HADORN s'exprime en ces termes :

Je me permets de prendre la parole ce soir concernant un sujet estival. En juin 2021, un article concernant un projet d'ilots modulables sur le lac Léman a été publié dans la presse (Journal de Morges, 24 Heures et La Côte).

Je souhaite poser les questions suivantes à la Municipalité :

- Un an plus tard, où en sommes-nous ?
- Que s'est-il passé depuis juin 2021 ?
- Est-ce que ce projet est toujours d'actualité ?
- Si oui, quand pourra-t-il être réalisé ?

D'autre part, des villes telles que Vevey et Rolle se sont dotées de plateformes (deck en bois) qui sont placées sur les rochers permettant un accès facilité au lac, pour la baignade par exemple. Le bord du lac de ces 2 villes a une configuration similaire à celle de Morges, soit de nombreux rochers qui empêchent l'accès au lac.

Je souhaite poser les questions suivantes à la Municipalité :

Hormis le projet de création d'une nouvelle plage dans le cadre du réaménagement des rives du lac dans le secteur du Parc des Sports :

- Quels sont les autres projets en cours pour faciliter l'accès au lac ?
- En quelle année peut-on espérer voir ces projets être réalisés ?

M. Stéphane DEWARRAT revient sur la proposition de la Municipalité datant de novembre 2021, de participer à une conférence avec l'OFROU (Office fédéral des routes) au printemps 2022, le printemps touche à sa fin. Quand est-ce que l'OFROU viendra faire sa conférence ?

M. Bastien MONNEY revient sur l'information concernant l'autorisation pour l'utilisation de la place Louis Soutter par son exploitant, d'une durée de 50 jours. Pour éviter un psychodrame supplémentaire il demande à la Municipalité quelle est son analyse de cette demande sachant que les dates déposées pour l'ouverture sont supérieures aux 50 jours autorisés et qu'il semble que les articles 17 à 24 de la Loi sur les auberges et les débits de boissons (LADB) sont assez précis sur les modalités d'octroi de ce type d'autorisation. Pour éviter qu'en septembre on se retrouve avec de nouvelles histoires, il souhaite que la Municipalité éclaire ce point et vérifie que l'autorisation qui a été donnée correspond aux jours annoncés pour l'ouverture de la buvette éphémère.

M. le Président Jean-Pierre MORISETTI constate que la parole n'est plus demandée, et que l'ordre du jour a été épuisé. Il remercie les Conseillères et Conseillers pour leur travail. Il est 21h46 et la séance est close.

Le Président

Jean-Pierre MORISETTI

La secrétaire

Tatyana LAFFELY JAQUET

Annexes :

- Postulat du groupe des Verts-e-s "De la verdure à la place des toitures"
- Interpellation du groupe PLR "Quelles mesures prévisionnelles et régulières pour atteindre la Stratégie énergétique 2035 (SE-2035) ?"
- Postulat du groupe des Verts « Pour plus de durabilité et de transparence pour les établissements saisonniers »

POSTULAT DE LA VERDURE À LA PLACE DES TOITURES

Un toit Végétalisé = 3 possibilités

1 Une végétalisation extensive qui se fait sur un substrat d'environ 10 cm d'épaisseur avec des végétaux bas (dont on trouve la liste dans la charte sur l'environnement urbain) et qui ne demande presque pas d'entretien. Modèle usuel idéal pour verdir les abribus par exemple.

2 La végétalisation semi-intensive se pose uniquement sur du béton car elle se compose de vivaces, mais également d'arbustes.

3 La végétalisation intensive s'apparente à une toiture de jardin et peut accueillir des arbres ou arbustes, des potagers etc...

(Informations sur Birdlife et zinco.ch entre autres)

Intérêt de végétaliser les toits de la ville :

Les toitures végétalisées (en fonction du modèle choisi) permettent de rafraîchir l'air en été, Stockent l'eau de pluie et améliorent la qualité de l'air.

En hiver les toitures végétalisées isolent si bien qu'on peut constater une réduction des variations de température de 40% des constructions qui en bénéficie. En bonus elles isolent également du bruit et augmente la durée de vie des couches d'étanchéités.

Le tapis de sedums plantes utilisée pour la végétalisation extensive(abribus) capte et absorbe les polluants, notamment les particules fines, dans une période où les pics de pollution sont de plus en plus fréquents dans les grandes villes. Plusieurs études montrent une amélioration d'environ 8% de la performance des installations photovoltaïques associées à la végétalisation. Ces modèles Permettent de limiter les impacts du réchauffement climatique en milieu urbain.

Quelques exemples d'abribus végétalisés qui montrent que ce type d'initiative n'est plus cantonné aux plus audacieux :

Quelques exemples d'abribus végétalisés qui montrent que ce type d'initiative n'est plus cantonné aux plus audacieux :

En 2020, Bienne a refait la toiture des abribus qui s'était détériorée en les végétalisant pour, je cite : « joindre l'utile à l'écologie ».

En mars 2021, Genève projette de verdir la ville entre autres en végétalisant les nouveaux abribus. En janvier 2022, le 1^{er} abribus du genre a été mis en place à l'arrêt TPG Museum.

Quant aux projets plus ambitieux, les villes de Lausanne et Montreux, entre autres, ne nous ont pas attendus pour verdir leurs toitures !

Petit rappel politique :

J'ai retrouvé une interpellation de Madame Christine Dubochet datée du 31.08.2014 concernant la végétalisation du quartier Sud-Gare.

Celle-ci avait reçu une réponse favorable de la Municipalité en exercice en séance du Conseil du 1^{er} octobre 2014 qui reconnaissait ne pas avoir abordé ces critères dans la mise au concours du projet mais, je cite : « **la Municipalité entend bien mettre en application les préceptes de sa Charte sur l'environnement urbain** (rédigée par le service de l'emménagement du territoire et du développement durable) **en s'appuyant pour cela sur le règlement du PPA.** »

Suite qu'on attend encore...

Au vu des expériences précédentes, il paraît évident qu'un/une spécialiste de cette nouvelle manière de bâtir manque cruellement à notre commune et que l'opportunité de s'approcher des nouveaux acteurs dans le domaine serait bienvenue.

Encore que le terme de « nouvelle manière à bâtir » soit relatif puisque le concept est utilisé depuis longtemps en Scandinavie dont, au passage, on peut envier l'autonomie énergétique !

Les verts demandent à la Municipalité d'étudier l'opportunité :

- 1 d'intégrer ~~systematiquement~~ la Charte sur l'environnement urbain (proposée par le service de l'aménagement du territoire) à chaque nouveau projet de construction.
- 2 D'inclure dans la mesure du possible, la végétalisation des toits et façades dans les projets d'assainissement d'anciennes constructions. (Maison, parc à vélo, abribus...)
- 3 à repenser les abribus et les toits communaux dans la même idée et d'en faire la promotion auprès des propriétaires privés, ^{et} surtout auprès des grandes gérances.

Postulat du groupe des VERT-E-S (déposé et développé le 15 juin 2022).

« Pour plus de durabilité et de transparence pour les établissements saisonniers »

Monsieur le président, chers collègues,

Il semble évident que les rapports de Cogest 2021 traitant de l'attribution de la place Louis-Soutter pour une buvette éphémère ont soulevé beaucoup de questions et ont mis en lumière des dysfonctions et des inégalités en matière de gestion des utilisateurs privés du domaine public.

Compte tenu de l'opacité des réponses obtenues sur le sujet et afin d'éviter tout malentendu politique à l'avenir, il est indispensable d'éclaircir et d'améliorer les méthodes de sélections pour parvenir à une équité des chances.

De plus, force est de constater à l'aune du rapport de minorité que les conditions d'octroi d'un espace public aux différents établissements privés sont très disparates en fonction du type d'utilisateurs privés.

L'objectif ici n'est en aucun cas d'alourdir les procédures administratives des exploitants ou notre administration communale, mais bien de trouver des solutions durables et compréhensibles pour tous.

Le groupe des VERT-E-S dépose ce postulat pour inviter la Municipalité à :

- étudier la mise en place de processus rigoureux et équitables lors du choix des exploitants permettant à la municipalité de faire un choix le plus impartial possible des utilisateurs privés du domaine public. Lorsque que ces processus basés notamment sur des critères compatibles avec le développement durable (proximité, produits locaux, vaisselle réutilisable, etc.) seront clairement édictés, ils pourront ensuite être rendus publiques afin que tout le monde puisse s'assurer de l'impartialité de la Municipalité.
- lancer une étude permettant la révision de sa politique en matière d'attribution des surfaces publiques afin de les rendre plus équitables. Une manière de faire pourrait être l'ajustement des loyers pour l'utilisation de la voie publique au prorata du chiffre d'affaires.
- ouvrir les candidatures pour les différents emplacements aux intéressés selon un rythme à définir.

Au travers de ce postulat, Le groupe des VERT-E-S souhaite offrir à la Municipalité l'opportunité de clarifier ses intentions et à notre conseil et à la population alentours l'espoir de disposer à l'avenir plus de transparence pour que ces lieux festifs restent synonymes de plaisir.

Pour le groupe des Verts.

